

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 30 MAI 2016**

L'an deux mil seize, le trente mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la Mairie de Grauves, sous la présidence de Monsieur JOURNÉ Jean-Pierre, Maire de la Commune.

Présents : Mr BAUCHET Jean-Marie, Mr GUYON Pascal, Mr TISSERAND Patrick, Mme VERMEERSCH Odile, Mr LE FLOCH Jean-Claude, Mr COURTY José, Mr PERTOIS Gilles, Mr BOUCQUEMENT Jacky, Mme CAPELLE Brigitte, Mr HUBERT Cyril, Mr LEBLOND Odil, Mr DAMBRON Cyril et Mr GAUCHER Jérôme.

Absent représenté : /

Absent excusé : /

Absent : /

Secrétaire de séance : Mr PERTOIS Gilles

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire fait lecture de la lettre de démission de Madame Martine ZAGAR, conseillère municipale. Il explique à l'assemblée qu'il lui a laissée un temps de réflexion. Elle lui a bien confirmé son souhait de démissionner. Madame Martine ZAGAR ne fait donc plus partie du Conseil Municipal.

Arrivée de Mme VERMEERSCH Odile à 19h15. Elle avait été excusée, pour cause de réunion, en début de séance par Monsieur le Maire.

**N° 20/2016 – Suppression du poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à 23h00 hebdomadaires :**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

- que compte tenu de la vacance de l'emploi suite à la création d'un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à 35h hebdomadaires, il est nécessaire, de supprimer un emploi permanent d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet avec une durée hebdomadaire de travail de 23/35<sup>ème</sup>
- que le Comité Technique a émis un avis favorable lors de sa séance du 21 avril 2016

Monsieur le Maire invite le Conseil à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de supprimer l'emploi permanent d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet avec une durée hebdomadaire de travail de 23/35<sup>ème</sup> à compter du 01 juin 2016.

⇒ Avant de délibérer pour le devis de la 2<sup>ème</sup> tranche des travaux du cimetière, Madame VERMEERSCH Odile précise qu'il est possible de conserver les tombes très anciennes pour le cachet de leurs stèles. Ces tombes sont au nombre de 4. Celles-ci pourraient représenter le patrimoine historique de la commune.

Elle ajoute qu'il faudrait nettoyer l'ossuaire et que la semelle demande à être refaite.

Une cave urne devrait être installée pour présentation aux usagers.

Le Conseil Municipal est en accord avec ces propositions.

**N° 21/2016 – DEVIS TRAVAUX CIMETIÈRE – 2<sup>ème</sup> TRANCHE :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les travaux au cimetière de Grauves suite à la procédure de reprise des concessions avaient été prévus en 2 fois lors de la réunion du Conseil Municipal du 14 décembre 2015, que l'entreprise MARBRERIE ROUSSEAU 9 Place des Martyrs de la

Résistance 51200 Epernay avait été retenue et que les crédits ont été votés au budget prévisionnel de 2016.

- Devis de l'entreprise MARBRERIE ROUSSEAU 9 Place des Martyrs de la Résistance 51200 Epernay pour un montant de 5 589.00€ TTC + 1 100.00 € TTC (reliquaires) soit un total de 6 689.00€ TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter le devis de l'entreprise MARBRERIE ROUSSEAU 9 Place des Martyrs de la Résistance 51200 Epernay pour un montant de 6 689.00€ TTC et d'autoriser le Maire à signer le devis de l'entreprise MARBRERIE ROUSSEAU.

#### **N° 22/2016 – DEVIS STÈLE POUR LE JARDIN DU SOUVENIR :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été demandé à l'entreprise MARBRERIE ROUSSEAU 9 Place des Martyrs de la Résistance 51200 Epernay un devis pour une stèle pour le jardin du souvenir du cimetière : Celui-ci s'élève à 1 850,00€ TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter le devis de l'entreprise MARBRERIE ROUSSEAU 9 Place des Martyrs de la Résistance 51200 Epernay pour un montant de 1 850.00€ TTC et d'autoriser le Maire à signer le devis de l'entreprise MARBRERIE ROUSSEAU.

#### **N° 23/2016 – DEVIS PLAQUE POUR LE JARDIN DU SOUVENIR :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été demandé à l'entreprise MARBRERIE ROUSSEAU 9 Place des Martyrs de la Résistance 51200 Epernay un devis pour une plaque pour le jardin du souvenir du cimetière : Celui-ci s'élève à 650,00€ TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter le devis de l'entreprise MARBRERIE ROUSSEAU 9 Place des Martyrs de la Résistance 51200 Epernay pour un montant de 650.00€ TTC et d'autoriser le Maire à signer le devis de l'entreprise MARBRERIE ROUSSEAU.

#### **N° 24/2016 – Mise en œuvre du Schéma départemental de coopération intercommunale de la Marne. Projet de fusion de la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne et de la Communauté de Communes de la Région de Vertus :**

Monsieur le Maire fait lecture de l'arrêté préfectoral du 25 avril 2016 portant projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion des deux Communautés de Communes suivantes :

- La Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne comprenant 21 communes
- La Communauté de Communes de la Région de Vertus comprenant 29 communes

Après délibération, le conseil, à l'unanimité des membres, émet un avis favorable à l'arrêté de mise en œuvre du Schéma départemental de coopération intercommunale de la Marne ; projet de fusion de la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne et de la Communauté de Communes de la Région de Vertus.

#### **N° 25/2016 – ACHAT D'UN DÉFIBRILLATEUR :**

Monsieur le Maire rappelle que l'achat d'un 2<sup>ème</sup> défibrillateur avait été décidé en 2015 et que cet achat est inscrit au budget prévisionnel de 2016 à l'article 2158.

L'entreprise DEFIBRION 8 rue du Général Garnier 51240 La Chaussée sur Marne avait revu le tarif à la baisse soit de 2 674.74€ TTC à 2 508.00€ TTC lors de l'achat du 1<sup>er</sup> défibrillateur si promesse d'achat

d'un second défibrillateur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de racheter un 2<sup>ème</sup> défibrillateur à la société DEFIBRION 8 rue du Général Garnier 51240 La Chaussée sur Marne comme convenu lors du Conseil Municipal du 12 octobre 2015, d'accepter le devis de la société DEFIBRION 8 rue du Général Garnier 51240 La Chaussée sur Marne d'un montant de 2 090.00 € HT soit 2 508.00 € TTC et d'autoriser le Maire à signer le devis.

#### **N° 26/2016 – DEVIS VIDÉO-PROJECTEUR :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé à l'entreprise CAZENAVE Sonorisation 63 rue Pasteur 51190 Avize un devis pour un vidéo-projecteur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter un devis de l'entreprise CAZENAVE Sonorisation 63 rue Pasteur 51190 Avize pour un montant maximum de 500.00€ TTC et d'autoriser le Maire à signer le devis de l'entreprise CAZENAVE Sonorisation.

#### **N° 27/2016 – DEVIS PORTE-VOIX :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé à l'entreprise CAZENAVE Sonorisation 63 rue Pasteur 51190 Avize un devis pour un porte-voix.

- Devis pour un porte-voix simple d'un montant de 117.00€ HT soit 140.40€ TTC
- Devis pour un porte-voix micro sur câble d'un montant de 134.00€ HT soit 160.80€ TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 1 abstention et 13 voix pour, décide d'accepter le devis de l'entreprise CAZENAVE Sonorisation 63 rue Pasteur 51190 Avize du porte-voix micro sur câble pour un montant de 134.00€ HT soit 160.80€ TTC et d'autoriser le Maire à signer le devis de l'entreprise CAZENAVE Sonorisation.

#### **N° 28/2016 – DEVIS LECTEUR CD / USB SUR SONORISATION :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé à l'entreprise CAZENAVE Sonorisation 63 rue Pasteur 51190 Avize un devis pour intégrer un lecteur CD / USB sur la sonorisation existante : Celui-ci est d'un montant de 388.00€ HT soit 465.60€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter le devis de l'entreprise CAZENAVE Sonorisation 63 rue Pasteur 51190 Avize pour un montant de 388.00€ HT soit 465.60€ TTC et d'autoriser le Maire à signer le devis de l'entreprise CAZENAVE Sonorisation.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- ⇒ Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à un reportage photos aériennes de la commune.
- ⇒ Monsieur le Maire informe le Conseil que les centres E. Leclerc organisent l'opération « Nettoyons la Nature » les 23,24 et 25 septembre 2016. En raison des vendanges, le Conseil ne souhaite pas s'engager.
- ⇒ Monsieur le Maire informe que le tuyau du lavoir fuyait. Il a été réparé par l'entreprise Thiriot d'Avize.
- ⇒ Présentation du permis de construire de Mr et Mme MIGNON Steve.
- ⇒ Monsieur le Maire fait part du procès-verbal de constat concernant les travaux de rénovation du lavoir.
- ⇒ Monsieur le Maire remercie le Conseil Municipal d'avoir été présent lors de la signature de la convention participation citoyenne avec Monsieur Patrick NAUDIN, Sous-Préfet d'Epernay et Monsieur Olivier COURTET, Colonel de la Gendarmerie Commandant de la Région.

Avant la signature, Monsieur Patrick NAUDIN, Sous-Préfet d'Epernay a souhaité visiter le village. Il a été accompagné de Monsieur Jean-Pierre JOURNÉ, le maire, Monsieur Jean-Marie BAUCHET, Monsieur Patrick TISSERAND et Madame Odile VERMEERSCH, adjoints au Maire.

- ⇒ Monsieur le Maire présente un devis de 408.00€ TTC pour 4 panneaux d'information pour la participation citoyenne. Le Conseil Municipal est en accord avec cet achat.
- ⇒ Suite à la précédente réunion, le Conseil Municipal avait décidé de remplacer le panneau de la Maison des Associations. A été choisi, celui en polycarbonate avec écriture en bordeaux pour un montant de 264.00€ TTC.
- ⇒ Sur le même principe, le Conseil Municipal a opté pour un panneau avec écriture en rouge pour le local du Corps Communal des Sapeurs-Pompiers pour un montant de 156.00€ TTC.
- ⇒ Monsieur le Maire rappelle que les Associations ont la gratuité des copies et que celles-ci amènent leurs propres feuilles. Une comptabilisation sera effectuée en fin d'année afin de réviser les quantités.
- ⇒ Le rallye touristique « ALPINE CHAMPAGNE 2016 » passera dans la commune le dimanche 5 juin 2016.
- ⇒ Monsieur le Maire informe que suite à la démission de Madame Martine ZAGAR il faut un nouveau référent du conseil au sein de « Pays d'Art et d'Histoire ». Personne ne se propose pour la remplacer. Monsieur JOURNÉ, le Maire, est donc dans l'obligation de participer aux futures réunions de « Pays d'Art et d'Histoire ».
- ⇒ Annonce de la naissance de Côme, fille de Mr et Mme CHASSEIGNE Éric de Moslins, le 23 avril 2016.
- ⇒ Les travaux de la parcelle Montabor sont terminés. La plantation devrait suivre. Un nouveau bail doit être signé entre la commune et la Coopérative Royal Coteau de Grauves. Les frais notariés seront supportés de moitié par les deux parties.
- ⇒ Une inauguration du lavoir situé Grande Rue aura lieu à la fin des travaux de rénovation.
- ⇒ La garderie de juillet, gérée par le Syndicat Mixte Scolaire des 3 Coteaux, sera désormais prise en charge par Familles Rurales à partir de cette année. Une convention a été mise en place pour le prêt des locaux et la mise à disposition du personnel.
- ⇒ Des barrières seront fixées sur le trottoir pour sécuriser les élèves lors de la descente des bus. Le marquage au sol du parking devant l'école va être refait. La commune profitera de la venue de l'entreprise pour le marquage au sol dans le village.
- ⇒ Monsieur le Maire informe que l'enfouissement du réseau électrique se fera en même que la réfection des trottoirs en 2017. Celui-ci est à la charge du SIEM et qu'une partie sera supportée par la commune (environ 5 000.00€).
- ⇒ Monsieur le Maire informe que le porche du cimetière est abîmé. L'entreprise LELEUX va établir un devis.
- ⇒ Monsieur Cyril DAMBRON, conseiller municipal, demande à ce que les grilles d'évacuation d'eau de pluie soient nettoyées.
- ⇒ Un essai de balayeuse va être effectué. Monsieur Pascal GUYON, 2<sup>ème</sup> adjoint, rapporte que cet achat peut faire l'objet de subventions.
- ⇒ Monsieur Patrick TISSERAND, 3<sup>ème</sup> adjoint, informe que Madame Déborah MIRBELLE de l'Office de Tourisme d'Epernay et rattachée à la CCEPC souhaiterait organiser bi-annuellement un évènement sur le thème du champagne (exemple : portes ouvertes chez les vignerons).

- ⇒ Monsieur Pascal GUYON, 2<sup>ème</sup> adjoint, demande la participation du Conseil Municipal et des habitants pour la plantation des massifs. Celle-ci aurait lieu le samedi matin suivant la livraison.
- ⇒ Monsieur Jacky BOUCQUEMONT, conseiller municipal, a rejoint la commission « Sport et Relations avec les Associations » et Monsieur Jérôme GAUCHER, conseiller municipal, a rejoint la commission « Fêtes et Animations ».
- ⇒ Monsieur Cyril HUBERT, conseiller municipal et Vice-président de la commission « Sport et Relations avec les Associations » informe que le 1<sup>er</sup> forum associatif aura lieu le 19 juin prochain. 17 associations sur 20 seront présentes. Il précise que les 3 associations qui ne participent pas cette année étaient déjà engagées dans une autre manifestation. Le résultat de cette année servira de fonds de roulement pour les forums avenir. L’affiche de ce forum est présentée aux membres du Conseil Municipal.
- ⇒ Le dossier pour la construction d’un terrain multisports est en cours. Monsieur le Maire informe qu’il faut prévoir des réunions de travail et d’intégrer la construction d’un atelier municipal.
- ⇒ Monsieur Gilles PERTOIS, conseiller municipal et Vice-Président de la commission « Fête et Animations Culturelles » informe que la fête à Grauves aura lieu les 25 et 26 juin 2016. Les manèges ouvriront dès le samedi après-midi, l’Association des Jeunes de Grauves fait venir une fanfare le samedi soir et qu’un cirque ambulant viendra divertir les habitants le dimanche après-midi.
- Il informe qu’un repas portugais est organisé pour le 14 juillet.
- ⇒ Madame Odile VERMEERSCH, 4<sup>ème</sup> adjoint, demande au Conseil Municipal s’il est d’accord qu’elle s’occupe de la communication du site internet. Le Conseil Municipal répond favorablement à sa demande.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Le Maire,

Jean-Pierre JOURNÉ